

**CONSEIL MUNICIPAL**  
**COMMUNE de BAZOILLES-SUR-MEUSE**  
**COMPTE RENDU DE LA SEANCE DU 22 JUIN 2022**

Présents : MM. CHACON José – CLAUDE Fabien – KOZAREVIC Zoran - METZGER Olivier - MULLER Michel - ORY Bruno - TOUSSAINT Jean-Christophe  
Mmes ETIENNE Annick – RENAUT Delphine

Excusés : Mme BABIC Lorraine donne pouvoir à M. METZGER Olivier – M. FERY Jean-Paul donne pouvoir à M. ORY Bruno – M. LARBAOUI Julien donne pouvoir à M. MULLER Michel – M. RAGUE Alain donne pouvoir à M. CHACON José– Mme PERREY Peggy donne pouvoir à Mme RENAUT Delphine

Le conseil nomme Mme RENAUT Delphine pour être secrétaire de séance.  
Approbation du dernier compte-rendu à l'unanimité.

**Projet périscolaire et Rénovation thermique : avancements et décisions**  
**- Périscolaire :**

M. le Maire informe le conseil municipal qu'il a été signé les crédits contractés auprès du Crédit Mutuel. La banque impose que l'intégralité du prêt court terme soit débloqué avant fin juillet. M. METZGER se propose de revoir la banque car cette enveloppe permet de débloquent de l'argent au fil des besoins et ces besoins seront nécessaires en 2023.

M. le Maire soumet au conseil les devis pour un coordonnateur SPS (sécurité entre plusieurs entreprises) et Contrôle Technique (vérification des normes)

M. le Maire rappelle au conseil la consultation lancée en 2020 auquel VERITAS et SOCOTEC avaient répondu. Après avoir sollicité une actualisation des propositions de missions, les devis se présentent ainsi :

	CT	SPS
VERITAS	4.400 € HT	4.000 € HT
SOCOTEC	2.800 € HT	2.560 € HT

Le conseil municipal décide, après délibération, à l'unanimité, de valider les propositions de SOCOTEC et autorise M. le Maire à signer tous documents relatifs.

**- Rénovation thermique :**

M. le Maire fait part au conseil municipal que pour obtenir une aide de Climaxion, il est nécessaire d'avoir recours à un maître d'œuvre. Etant donné que M. Jean-Luc GERARD a été retenu pour le projet périscolaire, que les travaux portent sur le même bâtiment et dans un souci d'unité bâtementaire, le conseil municipal décide, après délibération, à l'unanimité, de choisir M. J-L GERARD comme maître d'œuvre de la rénovation thermique de l'école. Il sera accompagné du bureau d'études FLUID CONCEPT. Les travaux sont estimés à 180.000 €. Leur taux est de 9,50% représentant 17.100 € d'honoraires (10.920,06 € HT pour JL GERARD et 6.179,94 € pour FLUID CONCEPT).

M. le Maire est autorisé à signer la proposition.

**Validation du Projet Pumptrack**

M. le Maire annonce au conseil que la subvention de l'Agence Nationale du Sport a été octroyée. Le projet est subventionné à hauteur de 80% soit 24.300,00 € sur un total de 30.385 €. Seule la clôture n'est pas prise en charge sur le total des travaux.

2 devis ont été réalisés pour les travaux de terrassement. Après délibération, le conseil municipal à l'unanimité, retient la proposition de LAURENT TP pour la somme de 22.385 € HT.

Pour la partie éclairage, le devis de la SAS MARTINI est de 8.000 € HT. Il propose au conseil de réutiliser les candélabres déposés rue de la Croisette et d'éclairer le cheminement du foot vers le nouveau terrain de jeu. Il sera revu sur place comment les implanter. Le conseil décide d'installer une minuterie pour éteindre les lumières à 20h.

### **Chasse : Demande de réduction de loyer**

M. le Maire rappelle au conseil que le bail de chasse est loué à l'amiable durant 9 ans, depuis 2020, à la société de chasse la Saint Hubert. Le bail comprend 525 ha de forêt loués pour 9.450 € / an.

M. le Maire fait part au conseil du courrier de M. ADAM Thomas, président de la société de chasse, par lequel il sollicite une réduction du loyer du fait d'une baisse de chasseurs dans leur association, des frais de bagues plus conséquents et ces 2 dernières années, des travaux sur les chemins forestiers et l'abattage et débardage des bois déperissants dans de nombreuses parcelles.

La société demande de diminuer le prix à 13 €/ha (18 €/ha actuellement) ce qui représente un manque à gagner de 2.625 € sur les 9.450 € de loyer prévu.

Après rencontre avec les représentants de la société de chasse, le conseil municipal décide à l'unanimité de réduire pour 2022/2023 le prix de la location de chasse de 2.625 €.

De plus, il accepte à l'unanimité d'inclure les 6 ha de parcelles acquises en haut de Binabeau (A688+A719+ZC63) sans augmenter le loyer.

M. le Maire est autorisé à signer tous documents relatifs.

### **Vente ancienne chaise salle polyvalente**

M. le Maire fait part au conseil que les chaises ont été livrées. Les anciennes chaises sont stockées en attendant. Le conseil décide, après délibération, à l'unanimité, d'en garder une cinquantaine pour les manifestations de la commune et de vendre le reste. Il fixe le tarif à 3 € l'unité. M. le Maire sera chargé d'émettre le titre correspondant à ceux qui en prendront.

### **Décisions Modificatives**

#### **- Local communal**

Le conseil municipal à l'unanimité décide de rajouter sur le compte 2138-91 du BP 2022 la somme de 10.000 € pour mandater les travaux à réaliser dans le local communal.

Suite à la commission voirie, le devis de l'entreprise LAURENT TP pour la réalisation d'un enrobé dans le local communal a été validé. Le montant est de 14.400 TTC. Pour la porte coulissante, le devis JM et NOEL est de 3.876 € TTC. Les crédits seront prélevés sur le cp 231-87.

#### **- Réseau eau potable chemin de la vignette**

M. le Maire fait part au conseil de la facture concernant les travaux du réseau d'eau potable, chemin de la vignette. Pour payer cette dépense dûe par la commune pour cette extension, au BP 2022, donc il nous faut ouvrir des crédits au compte 204 pour 15.000 € afin de pouvoir régler le reste à charge de la commune. Le conseil décide, après délibération, à l'unanimité, d'ouvrir des crédits au cp 204 pour 15.000 € par prélèvement sur le cp 231-87.

#### **- Branchements parcelles rue des Cornouillers**

Suite à la viabilisation eaux usées et pluviales des 3 parcelles rue des Cornouillers, le syndicat d'assainissement nous demande le remboursement de cette extension pour la somme de 5.509,03 €. Après délibération, le conseil municipal décide à l'unanimité d'ouvrir des crédits sur le cp 204 par prélèvement sur le cp 231-87.

#### **- Acquisition et vente des parcelles rue des Cournouillers : Sortie de l'actif**

Suite à l'échange de terrains communaux contre 3 parcelles rue des Cornouillers qui ont été viabilisées par la commune et vendues à la famille DEPOISSE, MAIZIERE et OLIVIER, il y a lieu de sortir de l'inventaire ces parcelles. Après délibération, le conseil municipal donne pouvoir à M. le Maire pour effectuer les opérations nécessaires. Les crédits seront ouverts en conséquence : au cp 2111 (chap 041) dépenses d'investissement grâce à la recette au cp 1021 (chap 041) pour la somme de 10.400 €.

### **CA 2021 et BP 2022 Lotissement Sous la ville**

Après présentation des Budgets Primitifs de l'exercice 2022 et des décisions modificatives qui s'y rattachent et après avoir entendu les comptes administratifs de 2021, le conseil municipal approuve à l'unanimité les résultats ci-dessous :

#### **Section de Fonctionnement :**

<b>Résultat antérieur :</b>	- 1.818.38 €
-----------------------------	--------------

<b>Résultat de l'exercice :</b>	- €
<b>Résultat 2021 :</b>	- 1.818,38 €

Section d'Investissement :

<b>Résultat antérieur :</b>	- 1.800,00 €
<b>Résultat de l'exercice :</b>	- €
<b>Résultat 2021 :</b>	- 1.800,00 €

**Soit l'affectation des résultats suivante pour le BP 2022 :**

**Au 001 : 1.800,00 €**

**Au 002 : 1.818,38 €**

Après présentation du Compte Administratif, M. le Maire s'est retiré, le conseil, sous la présidence de M. METZGER Olivier, a voté à l'unanimité (12 pour) le bilan ci-dessus qui est identique au compte de gestion de la trésorerie. Le conseil a ensuite validé à l'unanimité (13 pour) l'affectation de résultat ci-dessus qui sera à reporter au BP 2022.

**Subvention au CE SOREPLA suite achat cuve école**

Le conseil municipal après délibération, à l'unanimité décide d'octroyer une subvention de 50 € au CE SOREPLA suite à l'achat d'une cuve à eau qui sera installée à l'école en lieu et place de l'ancienne, percée. Le prix de la cuve est de 50 €. Les crédits nécessaires sont ouverts au cp 6574.

**Paiement heures complémentaires de l'agent d'entretien (M. JACQUES)**

M. le Maire fait part au conseil municipal qu'au 1<sup>er</sup> juillet 2022, le contrat de l'agent d'entretien de la commune sera renouvelé pour une durée de 3 ans. Durant l'année écoulée, des heures complémentaires ont été effectuées.

Le conseil municipal, après délibération, à l'unanimité, donne pouvoir à M. le Maire pour régler ces heures complémentaires (70 h) et autorise M. le Maire à payer les heures complémentaires de l'agent d'entretien à l'avenir.

**Obligation de Publication électronique des actes au 1er juillet 2022**

M. le Maire rappelle que la loi impose à la collectivité de publier électroniquement les actes (compte-rendu de conseil, PLU et son règlement, ...) sur le net à partir du 1<sup>er</sup> juillet 2022.

Comme le site sera opérationnel le 1<sup>er</sup> juillet, le conseil décide, après délibération, à l'unanimité, de divulguer en plus des moyens habituels (tableau d'affichage), ces actes sur le site.

**Proposition d'achat du magazine Causons-en sur Bazoilles pour la population**

M. le Maire fait part au conseil que M. CHOPAT du magazine « Causons-en ! » a réalisé un numéro sur Bazoilles-sur-Meuse. Il propose d'en acheter pour les habitants du village à un prix avantageux.

Le magazine coûte 3,90 €. Il nous le propose à 2,92 € pour 300 exemplaires, soit un total de 877,50 €. Le conseil municipal décide, après délibération, à l'unanimité, de proposer à M. CHOPAT du magazine « Causons-en ! » que la mairie serve de point de vente de son magazine.

**Divers :**

M. le Maire fait part au conseil des remerciements de la famille ADAM pour la gerbe offert suite au décès de Jean-Pierre. La famille ADAM demande la diffusion d'un message de l'association qu'il soutenait. 'Des étoiles dans la mer, Vaincre le glioblastome'. Une actu sur le site y sera consacrée.

M. le Maire indique au conseil municipal la demande d'emplacement d'un camion pizza. Ce dernier souhaite que la commune lui accorde l'électricité gratuitement ou par forfait. Le conseil refuse.

Séance levée à 20 heures 30.

Fait à Bazoilles sur Meuse, le 22 Juin 2022

Le Maire,  
Bruno OR...

